REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'APCHAT

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2017

Nombre de conseillers :

en exercice : **11**
présents .... : 7
votants ..... : 9
(dont 2 procurations)
jusqu'à 21h35
Et
présents .... : 8
votants ..... : 10
(dont 2 procurations)
à partir de 21h35

Date de la convocation :
30/03/2017

L'an deux mil dix-sept et le sept avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER,
MM Christian BAFOIL (à partir de 21h35), Eric CHABRILLAT, Frédéric GESEGNET, Christian LASSAIGNE, Raymond SIBILLE, Patrick PELISSIER

Absents : Christian BAFOIL (jusqu'à 21h35)
Cédric BOYER (a donné procuration à Christian LASSAIGNE)
Lauriane LAUGIER (a donné procuration à Françoise PELISSIER)
Olivier LEVET

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 03/02/2017. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : VOTE DU BUDGET

Approbation du Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Carole DELOISON, trésorier public de St Germain Lembron, et fait ressortir un excédent de 631 712,65 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 149 694,57 € pour la section d'investissement.

(Le maire s'étant retiré pour le vote, il y a 6 présents - 8 votants (dont 2 procurations) : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Arrivée de Christian BAFOIL à 21h35

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Approbation du Compte de Gestion 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2016, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par Carole DELOISON, trésorier public de St Germain Lembron, n'appelle aucune observation ni aucune remarque.
(10 votants : 10 pour – 0 contre – 0 abstention)

Affectation du résultat 2016

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2016 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 631 712,65 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal décide de reporter en fonctionnement 506 780,08 € (ligne R 002) et en investissement 124 932,57 € (ligne R 1068) (10 votants : 10 pour – 0 contre – 0 abstention)

Vote du budget 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 745 906 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 858 139 €.
(10 votants : 10 pour – 0 contre – 0 abstention)

Pour 2017, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	13,00 %	26 676 €
Taxe foncière (bâti)	19,90 %	28 377 €
Taxe foncière (non bâti)	79,00 %	48 743 €
	TOTAL	***103 796 €***

(10 votants : 10 pour – 0 contre – 0 abstention)

OBJET : Indemnités de fonction des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et suivants ;
Vu l'arrêté du Maire en date du 1er avril 2014 portant délégation aux adjoints ;
Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
Pour le Maire, le taux maximum est 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ; pour les Adjoints le taux maximum est 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et pour les Conseillers Municipaux délégués le taux maximum est 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet au **1er janvier 2017** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de

Maire :	***M. PELISSIER Patrick***	17 % de l'indice brut terminal de la FPT
1ere Adjointe :	***Mme PELISSIER Françoise***	3,60 % de l'indice brut terminal de la FPT
2ème Adjoint :	***M. BAFOIL Christian***	3,60 % de l'indice brut terminal de la FPT
3ème Adjoint :	***M. BOYER Cédric***	3,60 % de l'indice brut terminal de la FPT

(10 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTIONS)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions pour l'année 2017 aux associations suivantes :

Association Les P'tits Loups du Cézallier ..... **400 €**
Ardes Multisports ..... **150 €**
Zum Zum Ardes ..... **150 €**

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : SIEG 63 – Rénovation éclairage public – TEPCV Pays d'Issoire

Suite au courrier de l'Agglo Pays d'Issoire, le SIEG nous informe qu'une partie de notre parc d'éclairage public pourrait être éligible à l'aide financière obtenue dans le cadre de la candidature TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).
Les modalités pratiques de mise en œuvre de cette aide sont les suivantes :

- Dans la limite de 50 points lumineux aidés : engagement de la commune de rénover un point lumineux en contrepartie d'un point lumineux rénové aidé par le fonds de transition énergétique TEPCV.

Le SIEG sera maître d'œuvre de l'opération.
Ainsi, pour notre commune, 47 lanternes pourraient être traitées, dont la moitié serait financée par le SIEG et le fonds TEPCV.
L'investissement prévisionnel s'établirait à 26 000 € HT dont 6 500 € à la charge de la commune.
Cet investissement permettrait de diminuer la puissance souscrite de ces installations rénovées de 3,5 kVA, faisant ainsi baisser la facture d'électricité d'environ 1 992 € par an.
Cette estimation sera réévaluée après l'accord de principe de la commune et le SIEG établira une étude détaillée précisant les modalités exactes.
Le conseil municipal donne son accord de principe pour lancer l'étude de rénovation de l'éclairage public.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : Consultation des candidatures pour un CUI Agent des services techniques

Le Maire informe le conseil municipal, que suite à l'annonce concernant l'offre d'emploi pour le recrutement d'un agent des services en contrat aidé CUI, 6 candidatures sont arrivées en mairie.
Le conseil décide de recevoir les candidats afin de leur faire passer un entretien d'embauche avant de prendre une décision. Plusieurs membres du conseil (Patrick PELISSIER, Christian LASSAIGNE, Raymond SIBILLE et Christian BAFOIL) vont se réunir un après-midi afin de recevoir les candidats.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : Devis divers

◆ Devis de Signaux Girod pour la pose de 4 panneaux Stop au carrefour de Féchal (1 sur la voie communale de Féchal, 1 sur les chemins d'exploitation en face de la voie communale de Féchal, 1 sur le chemin d'exploitation des Cailles et 1 sur le chemin d'exploitation qui rejoint Féchal (Coût : 883,95 € HT). Voir avec M. TIXIER du Conseil Départemental s'il est possible de mettre qu'1 seul panneau Stop au lieu de 4, uniquement sur la voie communale de Féchal à l'intersection de la D 714.

◆ Devis DESAUTEL pour le remplacement d'un extincteur de plus de 10 ans (Coût : 39,73 € HT). Accord.

◆ Devis de Fer Jack pour les rampes et le portillon de la mairie – coût : 720 € (en fer). Accord.

◆ Devis pneus tracteur :

- Agri Cézallier :	- Pneus Kleber	740 € HT les 2
	- Pneus Pirelli	770 € HT les 2
	- Pneus Michelin	930 € HT les 2
	Montage	104 € HT les 2
- Côté Route Ayme :	- Pneus Firestone	640 € HT les 2
	- Pneus Trelleborg	760 € HT les 2
	- Pneus Michelin	900 € HT les 2
	- Montage	inclus dans le prix

Le conseil municipal décide de retenir le devis de Côté Route Ayme avec les pneus Firestone.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Planning du bureau de vote pour les élections présidentielles.
Ouverture des bureaux de vote de 8 h à 19h les 23 avril et 7 mai 2017.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Réunion de l'API (Agglo Pays d'Issoire) à destination des élus pour informer sur les dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, le mercredi 12 avril à Ardes.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Le moto club Jean Desboizzz de Saint Gervazy organise une randonnée de motos cross qui passerait sur la commune d'Apchat le 5 août 2017. Accord.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 00h30.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

MAIRIE d'APCHAT 63 (Puy-de-Dôme)

Les Conseillers,

Christian BAFOIL	*Eric CHABRILLAT*	*Frédéric GESEGNET*
Christian LASSAIGNE	*Maryse MARIONON*	*Raymond SIBILLE*